

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER, TENUE, LUNDI, 1^{er} FÉVRIER 2021, À 18h 30, À HUIS CLOS.

**** Une panne du système Wi-Fi empêche d'enregistrer la séance.**

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau	Mme Francine Garneau
M. Luc Lachance	Mme Nadia Vallières
Mme Véronique Lachance	

Formant quorum sus la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Sont aussi présentes : Mme Francine Brochu, d.g./sec.trés.

Mme Joanie Bolduc Pelchat, sec.trés. adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte.

10-02-2021

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1)** Ouverture de l'assemblée
- 2)** Ordre du jour
- 3)** Procès-verbal du 5 janvier 2021
- 4)** Comptes et recettes de janvier 2021

5) Administration :

- 5.1 Entente bail avec Telus
- 5.2 États financier 2020
 - a) Adoption de états financiers 2020
 - b) Adoption du rapport du MTQ

- 5.3 Tableau financement Règl. 254-2020
- 5.4 Projet de règlement/Modalités de publication
- 5.5 États des perceptions de taxes
- 5.6 St-Nazaire Information
- 5.7 Wi-Fi
- 5.8 Licence chiens et modifications règlement
- 5.9 CPTAQ : Demande d'appui M. Jean-Marc Tanguay
- 5.10 Projet FRR/Volet 4
- 5.11 Programme de compostage

6) Rapports :

- 6.1 Rapport gestion contractuelle 2020

7) Suivi MRC

- 7.1 Procès-verbal du mois de janvier MRC de Bellechasse

8) Correspondances :

9) Varia :

- 9.1 Demande au programme RIILR

10) Levée de l'assemblée

11-02-2021

3. PROCÈS-VERBAL 5 JANVIER 2021

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 janvier soit
adopté tel que rédigé.

12-02-2021

4. COMPTE ET RECETTES DU MOIS DE JANVIER 2021

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses, au montant de 48 391.65 \$ et celui des recettes au montant de 6 979.52 \$ soient approuvés tels que présentés pour la période de janvier 2021.

5) ADMINISTRATION :

13-02-2021

5.1 ENTENTE BAIL AVEC TELUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler sa convention de location avec Telus pour le local situé dans le bâtiment situé au 61, rue Principale;

CONSIDÉRANT l'entente proposée;

CONSIDÉRANT les points retenus et entendus :

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Clément Fillion, maire et Mme Francine Brochu, directrice générale/sec.trés. à signer pour et au nom de la municipalité la convention de location avec Telus pour le local situé dans le complexe municipal au 61A, rue Principale.

5.2 ÉTATS FINANCIERS 2020

14-02-2021

A) ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Véronique Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter les états financiers de l'année 2020, tels que présentés par M. Éric Lachance, audit.

15-02-2021

B) ADOPTION DU RAPPORT DU MTQ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 130 828 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

16-02-2021

5.3 TABLEAU FINANCEMENT RÈGL. 254-2020

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du complexe sont pratiquement terminés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entreprendre les démarches de financement pour le règlement d'emprunt 254-2020;

CONSIDÉRANT QUE des subventions du programme TECQ seront à recevoir en 2023-2024, totalisant un montant de 198 994 \$;

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Véronique Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le financement de la partie TECQ 2023-2024 à partir du surplus accumulé.

Le remboursement du surplus se fera sur deux ans :

- Mars 2023 : 99 497 \$
- Mars 2024 : 99 497 \$

M. Denis Tanguay, conseiller, se joint à la séance. Il est 19 h 15.

17-02-2021

5.4 PROJET RÈGLEMENT/MODALITÉ DE PUBLICATION

A) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODALITÉS DE PUBLICATION

Avis de motion est, par la présente, donnée par M. Luc Lachance, conseiller, que le règlement no 260-2021, relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux sera adopté à une séance ultérieure.

18-02-2021

B) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 260-2021

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2021

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] concernant les modalités de publication des avis municipaux ont été rajoutés par l'entrée en vigueur de l'article 91 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q.2017, c. 13);

CONSIDÉRANT QU'ainsi une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics et que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir au minimum une publication sur Internet;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement abroge à toutes fins que de droit toutes résolutions ou règlements antérieurs;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D' adopter le projet de règlement numéro 260-2021, déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

C) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2021

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ».

Article 2 But du règlement

Le règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

Article 3 Avis publics assujettis

Le présent règlement s'applique à tout avis public dont la publication est légalement exigée de la municipalité.

Article 4 Modalités de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 4 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la municipalité et affichés sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal.

Les formalités spécifiques requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication prévues au présent règlement, demeurent inchangées.

Article 5 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5.5 ÉTATS DES PERCEPTIONS DE TAXES

En date du 26 janvier 2021 le montant des taxes à percevoir est de 57 410.78\$ avec les intérêts et se détaille comme suit :

- 2 061.29 \$ avec intérêts à percevoir pour l'année 2018.
- 16 820.82 \$ avec intérêts à percevoir pour l'année 2019
- 38 565.98 \$ avec intérêts à percevoir pour l'année 2020

5.6 SAINT-NAZAIRE INFORMATION

M. Pierre-Yves Vachon annonce qu'il termine l'année 2021 à titre de responsable du journal St-Nazaire information et qu'il ne sera plus disponible pour réaliser cette tâche l'an prochain.

Le conseil évaluera prochainement les différentes possibilités afin de pouvoir continuer d'offrir ce service aux citoyens.

5.7 WI-FI

Une soumission a été demandée à Telus afin de rétablir le système Wi-Fi au complexe municipal. La soumission comprendra également les coûts pour réinstaller une antenne située au complexe et permettant de transmettre le signal Wi-Fi à la salle du conseil.

5.8 LICENCE CHIEN ET MODIFICATION RÈGLEMENT

Un projet de règlement modifiant l'article 9.1.1 du règlement 223-2014 sera déposé lors de la prochaine séance régulière. Cet article concerne le nombre d'animaux domestiques pouvant être gardé par un propriétaire.

19-02-2021

5.9 CPTAQ : DEMANDE D'APPUI M. JEAN-MARC TANGUAY

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marc Tanguay demande à la Commission de protection du territoire agricole d'être autorisé à vendre ou aliéner deux parcelles de terrain situé sur le lot 5 794 542 du rang 6.

CONSIDÉRANT QU'une première superficie de 0,8 hectare serait acquise par M. Victor Fillion propriétaire actuel du lot voisin 4 706 012;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition aurait un impact positif pour l'acériculture puisque M. Fillion récupérerait environ 125 entailles supplémentaires en agrandissant son terrain;

CONSIDÉRANT QU'une seconde partie du lot 5 794 542, d'une superficie de 10,7 hectare, est enclavée par la Rivière à l'Eau Chaude;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 821 422 du rang 7 contigüe, à cette partie de terrain est intéressé à l'acquérir ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité appuie la demande qui est présentée par M. Jean-Marc Tanguay à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

20-02-2021

5.10 PROJET FRR/VOLET 4

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – du Fonds des régions et ruralité est maintenant disponible;

CONSIDÉRANT QUE les projets admissibles à ce programme doivent avoir pour objectif de contribuer à la vitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'indice de vitalisation de la municipalité nous rend admissible à présenter un projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière par projet peut atteindre entre 75% et 90 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 50 000\$;

CONSIDÉRANT QU'une demande doit être déposée avant le 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de St-Nazaire n'ont pas accès à un service d'épicerie;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Fillion, locataire du Restaurant Entre2Montagnes offre depuis le début de la pandémie, un service de dépanneur et que ce service est apprécié par la population;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser, Mme Francine Brochu, directrice générale, à déposer un projet dans le cadre du volet 4 du Programme FRR. Ce projet consisterait en des travaux d'agrandissement du restaurant, propriété de la municipalité. Cet agrandissement servirait d'espace pour entreposer des produits alimentaires et ainsi fournir un service de proximité supplémentaires (dépanneur).

5.11 PROGRAMME DE COMPOSTAGE

Le conseil décide de ne pas aller de l'avant avec le programme de compostage.

6. RAPPORTS :

6.1 RAPPORT GESTION CONTRACTUELLE 2020

Un tableau dressant la liste des contrats octroyés à un même contractant et dont la somme est supérieure à 25 000\$ pour l'année 2020 est déposé aux élus. Ce tableau se retrouve également sur le site Internet de la municipalité.

7. SUIVI MRC :

Le dépôt du procès-verbal du janvier 2021 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel.

8. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

9. VARIA :

21-02-2021

9.1 DEMANDE AU PROGRAMME RIILR

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique a été effectuée dans la côte de la route Brochu et que des travaux sont à prévoir à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la route Brochu et le 3^e rang sud ont déjà été reconnus prioritaires dans le cadre du programme PIILR;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seraient admissible au programme RIILR;

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Clément Fillion, maire et Mme Francine Brochu, directrice générale à déposer une demande dans le cadre du programme RIILR.

Cette demande sera en lien avec les travaux de réparation à effectuer sur la côte Brochu, suite à l'étude géotechnique.

22-02-2021

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 19 h 53.

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière